

Activité 4

Jeu de rôle "Parlons-en :
les jeunes face à la toxicomanie"

annexe 1 : Cartes descriptives des personnages

L'animateur de l'émission "Parlons-en"

Son rôle est de :

- présenter les différents invités en décrivant brièvement leur fonction ou leur histoire,
- poser des questions pertinentes pour enrichir ou relancer le débat,
- passer et réguler la parole entre les différents intervenants et le public,
- recadrer les propos en cas de dérapage pendant le débat,
- veiller à ce que les acteurs ne se sentent pas agressés ou insultés et maintenir le respect de chacun.

* * *

Un juriste

Vous êtes juriste et vous apportez des éléments de base en matière de législation sur les différentes drogues
(voir annexe 3 : Fiche d'aide : la législation)

* * *

Un médecin spécialiste des addictions (n°1) :

Vous êtes un médecin spécialisé dans les addictions. Durant l'émission, vous informez sur les effets et dangers des produits : alcool et cannabis, les démarches d'arrêt et les dispositifs de soins existants.
(voir annexes 5 et 6 : Fiches d'aide : alcool et cannabis)

* * *

Un médecin spécialiste des addictions (n°2) :

Vous êtes un médecin spécialisé dans les addictions. Durant l'émission, vous informez sur les effets et dangers du produit tabac, les démarches d'arrêt et les dispositifs de soins existants et définissez un produit psychoactif, l'usage, l'usage nocif et la dépendance.
(voir annexes 4 et 7 : Fiches d'aide : l'usage et la dépendance et le tabac)

* * *

Un(e) psychologue

Vous êtes psychologue spécialiste de l'adolescence. Vous apportez des éléments de base en matière de comportements des jeunes et de psychologie.
(voir fiche d'information : Des prises de risques aux conduites à risques).

* * *

Un(e) jeune polyconsommateur(trice) (étudiant(e) à la fac)

Vous êtes étudiant(e) en fac de sciences et vous sortez beaucoup entre copains(ines) la semaine et le week-end. Vous aimez la fête et êtes un(e) habitué(e) des soirées étudiantes dans lesquelles vous consommez régulièrement de l'alcool, du cannabis et du tabac. A plusieurs occasions, vous avez également expérimenté l'ecstasy. Selon vous, on ne peut pas faire la fête et s'amuser sans consommer des produits psychoactifs. Vous êtes dans la provocation et n'hésitez pas à crier "chacun est libre de faire ce qu'il veut". Durant l'émission, vous donnez de nombreux arguments en faveur des drogues.

Activité 4

**Jeu de rôle "Parlons-en :
les jeunes face à la toxicomanie"****annexe 1 : Cartes descriptives des personnages****Un jeune lycéen (fille ou garçon), élève de première**

Vous êtes un gros consommateur de cigarettes (1 paquet par jour) et un consommateur occasionnel de cannabis lors de soirées avec des copains. Grâce à un programme d'aide à la décision d'arrêt du tabac mis en place dans votre lycée, vous avez réussi à arrêter de consommer ces deux produits. Pendant l'émission, vous témoignez de vos motivations à arrêter de fumer et des difficultés que vous avez rencontrées lors de votre sevrage.

* * *

**Un jeune lycéen (fille ou garçon), élève de terminale,
en cours de sevrage de cannabis**

Vous êtes un consommateur régulier de cannabis. Vous fumez en moyenne 20 à 25 joints par semaine d'où un coût financier important (15 euros les 3 grammes pour 10 joints environ). Pour financer l'achat du cannabis, vous "empruntez" de l'argent à vos parents. Vos résultats scolaires sont en baisse et vous êtes complètement démotivé. Vous n'avez plus de loisirs, pas de projets, vous vous renfermez sur vous-même et ne sortez qu'avec des copains qui fument aussi du cannabis. Actuellement, vous êtes en cours de sevrage de cannabis. Pendant l'émission, vous témoignez de vos motivations à consommer du cannabis, de votre dépendance et des difficultés que vous rencontrez durant votre période de sevrage.

* * *

Le père ou la mère du jeune lycéen

Vous êtes l'un des parents (père ou mère) du jeune lycéen. Vous décrivez le comportement de votre fils (ou fille) : sa baisse de motivation dans la vie quotidienne, ses problèmes scolaires, ses difficultés à communiquer avec son entourage ... Vous témoignez de ce que vous avez ressenti quand vous avez découvert que votre fils (ou fille) se droguait, des longues discussions afin de comprendre pourquoi et pour finir, des différentes démarches adoptées pour l'aider à arrêter.

* * *

Les autres élèves jouent le public

* * *

Activité 4

Jeu de rôle "Parlons-en :
les jeunes face à la toxicomanie"annexe 2 : Parlons-en :
grille d'observation des personnages

Attention : examinez le personnage et non celui qui l'interprète !

CRITERES D'OBSERVATION	OBSERVATIONS
<p><u>L'attitude du personnage</u> Comment se comporte le personnage ? Est-il provocateur, conciliant, agité, etc... ? Notez la façon dont il parle (fort, vite, etc....), ses gestes, mimiques.</p>	
<p><u>Les connaissances</u> Quelles sont les connaissances du personnage par rapport au sujet évoqué ? Auriez-vous des éléments à ajouter ?</p>	
<p><u>Les arguments donnés par le personnage</u> Quels sont-ils ? Quelles réactions ont-ils provoquées ?</p>	
<p><u>Les arguments convaincants donnés par les autres personnages</u></p>	

Activité 4

Jeu de rôle "Parlons-en :
les jeunes face à la toxicomanie"

annexe 3 : Fiche d'aide : la législation

LE CANNABIS

La loi du 31 décembre 1970 interdit et pénalise l'usage de toute substance classée comme stupéfiant (le cannabis, l'héroïne, la cocaïne, les amphétamines, le LSD, la mescaline, certains barbituriques, certains tranquillisants ...).

Etre simple consommateur de cannabis coûte cher et peut entraîner insidieusement sur le terrain du trafic : le budget estimé d'un usager fumant un joint par jour est de 130 euros par mois.

Pour financer sa consommation, le jeune peut être amené à acheter des quantités plus importantes pour les revendre : il est alors considéré par la loi comme un usager revendeur et encourt des peines beaucoup plus lourdes, celles prévues contre les trafiquants.

Pour les usagers : si la police trouve une personne en possession de cannabis, même si la quantité retrouvée est faible, c'est un délit pour lequel la loi prévoit une peine allant jusqu'à un an d'emprisonnement et jusqu'à 3 750 euros d'amende. S'il s'agit d'une 1^{ère} fois, le juge peut ordonner une orientation vers une structure sanitaire, éducative ou d'insertion sociale.

En 2003, plus de 82 000 personnes ont été interpellées en France pour usage simple de cannabis. La moyenne d'âge est de 22 ans.

Pour les trafiquants : si l'on vend ou donne du cannabis (même en très faible quantité), la peine encourue peut aller jusqu'à 5 ans de prison et 75 000 euros d'amende. Ces peines sont doublées quand le cannabis est vendu ou donné à des mineurs.

En 2003, plus de 12 000 trafiquants ont été interpellés et 82 tonnes de cannabis ont été saisies.

Une condamnation pour usage ou trafic de stupéfiants peut avoir de graves conséquences sur la vie professionnelle future de la personne : la condamnation est inscrite dans le casier judiciaire et la loi prévoit de nombreuses interdictions professionnelles.

Usage de stupéfiants et sécurité routière :

La loi du 3 février 2003 punit de deux ans d'emprisonnement et 4 500 euros d'amende toute personne ayant conduit sous l'influence de stupéfiants.

Si la personne se trouve également sous l'emprise de l'alcool (0,5 g d'alcool par litre de sang), les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et 9 000 euros d'amende.

Quand un contrôle peut-il être exigé ?

- quand un conducteur est impliqué dans un accident mortel de la route.
- quand un conducteur est impliqué dans un accident ayant occasionné un dommage corporel.
- lors d'une opération coup de poing le week-end, à la sortie de boîte, pour dépister l'usage de cannabis.

Activité 4

Jeu de rôle "Parlons-en : les jeunes face à la toxicomanie"



annexe 3 : Fiche d'aide : la législation

L'ALCOOL

Le seuil légal d'alcoolémie à partir duquel la conduite est interdite est de 0,5g/l dans le sang.

De 0,5g/l dans le sang à moins de 0,8g/l, c'est une contravention : amende jusqu'à 750 euros et retrait de 6 points, suspension du permis de conduire jusqu'à 3 ans en cas de comparution devant le tribunal de police.

A partir de 0,8 g/l dans le sang, c'est un délit : amende jusqu'à 4 500 euros, retrait de 6 points et suspension du permis jusqu'à 3 ans ou même annulation avec interdiction de le repasser pendant 3 ans, prison jusqu'à 2 ans. Jugement devant le tribunal correctionnel.

Source : INPES, Cannabis : les risques expliqués aux parents

LE TABAC

La première loi visant à prévenir le tabagisme est celle du 9 juillet 1976, dite loi Veil. Elle imposait d'inscrire sur les paquets de cigarettes la mention "Abus dangereux" et interdisait de fumer dans certains lieux à usage collectif. Cette loi a rapidement montré des limites dans son application et les législateurs ont souhaité la compléter.

Le 10 janvier 1991, la loi Evin (n°91-32) a permis de consolider le dispositif législatif :

- Elle favorise les **augmentations du prix des cigarettes**.
- Elle **interdit toute publicité directe ou indirecte en faveur du tabac** et des produits destinés à être fumés, prisés, mâchés ou sucés, dès lors qu'ils sont, même partiellement, constitués de tabac, ainsi que les produits destinés à être fumés, même s'ils ne contiennent pas de tabac.
- Elle donne également **droit aux associations** ayant plus de cinq années d'existence et dont l'objet est la lutte contre les méfaits du tabagisme de porter plainte en se constituant partie civile devant les tribunaux.
- Elle pose le principe de **l'interdiction de fumer dans les locaux à usage collectif**, clos ou ouverts : restaurants, cafés, hôpitaux, entreprises publiques ou privées, gares, aéroports, transports publics, écoles, lycées, universités ... Elle permet donc aux non-fumeurs de se protéger de la fumée des autres.

Une loi interdisant la vente de tabac aux mineurs de moins de 16 ans a été votée en France le 24 juillet 2003. Cette loi comprend aussi tout un ensemble de mesures visant à lutter contre le tabagisme des jeunes :

- interdiction de vendre des paquets de moins de dix-neuf cigarettes,
- interdiction de faire de la publicité en faveur du papier à cigarettes et obligation pour les écoles d'informer les jeunes sur les effets du tabagisme.

Le décret du 15 novembre 2006 est venu renforcer la loi Evin. Ce décret prévoit l'interdiction de fumer :

- dans tous les lieux fermés et couverts accueillant du public ou qui constituent des lieux de travail.
- dans l'ensemble des transports en commun
- dans toute l'enceinte (y compris les endroits non couverts comme les cours d'école) des écoles, collèges et lycées publics et privés ainsi que dans les établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs. Dans tous ces lieux, l'interdiction de fumer sera rappelée par une signalisation apparente.

La création d'emplacements réservés aux fumeurs est exclue dans les écoles, collèges, lycées, universités, établissements destinés à ou régulièrement utilisés pour l'accueil, la formation, l'hébergement ou la pratique sportive des mineurs, ainsi que dans les établissements de santé.

Les sanctions prévues en cas d'infraction :

Le fait de fumer hors des emplacements réservés sera passible d'une amende forfaitaire de 68 € (contravention de 3^{ème} classe).

Le fait de ne pas avoir mis en place les normes applicables aux emplacements réservés ou la signalisation y afférant, sera sanctionné par une amende forfaitaire de 135 € (contravention de 4^{ème} classe).

Source : Brochure INPES "Le tabac et la loi"

Activité 4**Jeu de rôle "Parlons-en :
les jeunes face à la toxicomanie"****annexe 4 : Fiche d'aide : savoir plus, risquer moins****L'USAGE ET LA DEPENDANCE****Qu'est ce qu'une substance psychoactive ?**

Alcool, tabac, cannabis, héroïne, cocaïne... sont des substances psychoactives qui agissent sur le cerveau :

- elles modifient l'activité mentale, les sensations et le comportement. Leur usage expose à des risques et des dangers pour la santé et peut entraîner des conséquences sociales dans la vie quotidienne. Leur usage peut, en outre, engendrer une dépendance.
- elles provoquent des effets somatiques (sur le corps) d'une grande diversité selon leurs propriétés, leurs effets et leur nocivité.

Qu'est ce que l'usage ?

L'usage est une consommation de substances psychoactives qui n'entraîne ni complications pour la santé, ni troubles du comportement ayant des conséquences nocives sur les autres. C'est souvent le cas chez les ados ou jeunes adultes qui expérimentent par curiosité, pour s'amuser ou pour imiter les autres.

Qu'est ce que l'usage nocif (ou l'abus) ?

L'usage nocif ou l'usage à problème est une consommation susceptible de provoquer des dommages physiques, affectifs, psychologiques ou sociaux pour le consommateur et pour son environnement proche ou lointain.

Qu'est ce que la dépendance ?

Brutale ou progressive selon les produits, la dépendance est installée quand on ne peut plus se passer de consommer sous peine de souffrances physiques et/ou psychiques.

- La dépendance psychique : la privation du produit entraîne une sensation de malaise, d'angoisse, allant parfois jusqu'à la dépression. Une fois qu'elle a cessé de consommer, la personne peut mettre du temps à s'adapter à cette vie sans produit. Cet arrêt bouleverse ses habitudes, laisse un vide et favorise la réapparition d'un mal-être que la consommation visait à supprimer. Cela explique la survenue de rechute.

- La dépendance physique : certains produits entraînent une dépendance physique : l'organisme réclame le produit à travers des symptômes physiques qui traduisent un état de manque.

Source : MILDT, INPES, Drogues et dépendances : Savoir plus, risquer moins

Activité 4

Jeu de rôle "Parlons-en : les jeunes face à la toxicomanie"



annexe 5 : Fiche d'aide : savoir plus, risquer moins

L'ALCOOL

1. Présentation du produit :

L'alcool est obtenu par fermentation de végétaux riches en sucres ou par distillation et intervient dans la composition de boissons alcoolisées : vin, cidre, bière, boisson(s) apéritive(s), liqueurs ...

Un verre de vin, un demi de bière pression, une coupe de champagne, un verre de porto, un verre de whisky ou de pastis servis dans un bar contiennent tous la même quantité d'alcool = **10 g d'alcool par verre**.

L'alcool est un **produit licite** : la production, la vente et l'usage sont réglementés.

La France est classée dans les premiers pays européens pour son importante consommation d'alcool.

2. Effets et dangers de l'alcool :

L'alcool détend et désinhibe. A court terme et lorsqu'il est consommé à des doses importantes, il provoque un état d'ivresse et peut entraîner des troubles digestifs, des nausées, des vomissements.....

Les risques sociaux de l'alcool :

- Diminution de la vigilance, souvent responsable d'accidents de la circulation et d'accidents du travail ;
- Perte de contrôle de soi qui peut conduire à des comportements de violence, à des passages à l'acte, agressions sexuelles, homicides, suicide ;
- Exposition à des agressions en raison d'une attitude parfois provocatrice ou par l'incapacité à se défendre.

Les risques sanitaires de l'alcool :

A long terme, l'usager risque de développer de nombreuses pathologies :

- cancers : de la bouche, de la gorge, de l'œsophage...,
- maladies du foie (cirrhose) et du pancréas,
- troubles cardio-vasculaires,
- maladies du système nerveux et troubles psychiques (anxiété, dépression, troubles du comportement).

Attention : Inégaux face à l'alcool !!!

- Face à la consommation d'alcool, chacun réagit différemment selon sa corpulence, son état de santé physique et psychique, que l'on soit un homme ou une femme, et selon le moment de la consommation.

- Associée à des médicaments ou à des drogues, la consommation d'alcool peut avoir des conséquences néfastes immédiates et des répercussions sur le long terme au niveau de la santé.

- Boire une grande quantité d'alcool en peu de temps provoque une montée importante du taux d'alcoolémie. Seul le temps permet de le faire baisser. Il faut environ une heure pour éliminer un verre d'alcool.

- Si l'on boit sans manger, l'alcool passe d'un seul coup dans le sang et ses effets sont plus importants.

3. Alcool et dépendance

Certaines personnes risquent de passer d'une consommation récréative contrôlée, "l'usage", à une consommation excessive non contrôlée, "l'usage nocif" ou "usage à problème" (ex : besoin chez certains jeunes de s'enivrer tous les samedis soirs pour faire la fête).

Le consommateur est alcoolodépendant lorsqu'il est devenu incapable de réduire ou d'arrêter sa consommation malgré la persistance de difficultés (relationnelles, sociales, professionnelles et judiciaires) et de symptômes (tremblements, crampes, anorexie, troubles du comportement).

Source : MILDT, INPES, Drogues et dépendances : Savoir plus, risquer moins

Activité 4

Jeu de rôle "Parlons-en : les jeunes face à la toxicomanie"



annexe 6 : Fiche d'aide : savoir plus, risquer moins

LE CANNABIS

1. Présentation du produit :

Le cannabis est une plante. Il se présente sous trois formes :

- l'herbe (la marijuana) : les feuilles, les fleurs et les graines sont séchées puis hachées,
- le haschich : la fleur est utilisée pour obtenir de la résine. Elle est mélangée avec le pollen et parfois avec certaines substances plus ou moins toxiques comme la paraffine, le cirage, les pneus brûlés, le henné, les médicaments ...
- l'huile : C'est la préparation la plus concentrée en principe actif et la plus dangereuse.

Le principe actif du cannabis responsable de ses effets psychoactifs est le **THC** (tétrahydrocannabinol), inscrit sur la liste des stupéfiants. Sa concentration est très variable selon les préparations et la provenance du produit.

Le cannabis est un **produit illicite** en France

2. Effets et dangers du cannabis :

Les effets du cannabis dépendent du dosage en THC, de la qualité du produit, du consommateur, de son humeur et de l'environnement. Ils sont variables : légère euphorie accompagnée d'un sentiment d'apaisement et d'une envie spontanée de rire, légère somnolence.

Des fortes doses entraînent rapidement des difficultés à accomplir une tâche, perturbent la perception du temps, la perception visuelle et la mémoire immédiate, et provoquent une léthargie.

Les principaux effets physiques du cannabis peuvent provoquer selon la personne, la quantité consommée et la composition du produit : palpitations, bouche sèche, yeux rouges, nausées

Les risques sociaux du cannabis :

Certains effets, souvent mal perçus par la population et les consommateurs, ont des conséquences importantes et révèlent l'existence d'un usage à problème :

- problèmes de concentration, difficultés scolaires ;
- dépendance psychique lors d'une consommation régulière et fréquente : préoccupations centrées sur l'obtention du produit ;
- risques sociaux pour l'usager et son entourage liés aux contacts avec des circuits illicites pour se procurer le produit ;
- chez certaines personnes plus fragiles, le cannabis peut déclencher des hallucinations ou des modifications de perception et de prise de conscience d'elles-mêmes : dédoublement de la personnalité, sentiment de persécution... Ces effets peuvent se traduire par une forte anxiété.

Les risques sanitaires du cannabis :

Le cannabis étant fumé la plupart du temps avec du tabac, les conséquences sur le système respiratoire sont les mêmes que pour la cigarette : diminution de la capacité respiratoire, cancer des poumons, de la langue, etc..., problèmes cardio-vasculaires).

Les produits qui servent à couper le haschich (shit) (paraffine, cirage, etc...) présentent aussi des risques pour la santé lorsqu'ils sont inhalés. Enfin, les risques respiratoires sont amplifiés dans certaines conditions d'inhalation (pipes à eau, "douilles").

3. Cannabis et dépendance

Une consommation régulière et fréquente est le signe d'une dépendance psychologique (impossible de résister au besoin de consommer). Il n'y a pas de dépendance physique au cannabis.

Source : MILDT, INPES, Drogues et dépendances : Savoir plus, risquer moins

Activité 4

Jeu de rôle "Parlons-en : les jeunes face à la toxicomanie"



annexe 7 : Fiche d'aide : savoir plus, risquer moins

LE TABAC

1. Présentation du produit :

Le tabac est une plante cultivée dans le monde entier. Après séchage, les feuilles sont mises à fermenter pour obtenir un goût spécifique. Le tabac est proposé à la consommation sous forme de cigarettes, cigares, en vrac à rouler ou pour la pipe, à chiquer.

Le tabac est un **produit licite** : la production, la vente et l'usage sont réglementés

2. Effets et dangers du tabac :

La fumée de cigarette est un aérosol, un mélange de gaz et de particules qui contient **4 000 substances, dont plus de 60 sont cancérogènes**.

Une cigarette contient du tabac, de la nicotine, des agents de saveur et de texture.

Sa combustion provoque la formation de très nombreuses substances toxiques et cancérogènes : des goudrons, des gaz toxiques (monoxyde de carbone, oxyde d'azote, acide cyanhydrique, ammoniac...) et des métaux lourds (cadmium, mercure, plomb, chrome).

Un fumeur d'un paquet par jour inhale 250 ml de goudrons par an, soit l'équivalent de deux pots de yaourts. Les goudrons sont la principale substance responsable des cancers liés au tabagisme.

L'ensemble de ces composants agit en particulier sur :

- la fonction cardio-vasculaire : augmentation de la pression artérielle, accélération du rythme cardiaque et détérioration des artères (risques d'accidents cardio-vasculaires).
- la fonction respiratoire : troubles au niveau de tout l'appareil respiratoire, avec notamment risque de cancer du poumon et de bronchite chronique
- la fonction digestive : augmentation de la sécrétion d'acide gastrique.

Le tabac limite l'apport d'oxygène au cerveau et aux muscles. Il est responsable de maux de tête, de vertiges et d'une diminution de la résistance à l'exercice.

En France, chaque année, le tabac est responsable du décès de 66 000 personnes.

3. Tabac et dépendance

Il existe au moins deux types de dépendance au tabac :

- La dépendance physique : elle est due essentiellement à la présence de nicotine dans le tabac. Le fumeur privé brutalement de sa consommation ressent une sensation de manque associée à des symptômes physiques : nervosité, irritabilité, angoisse, tremblements, sueurs ...

- La dépendance psychologique : elle est liée aux effets psychoactifs de la nicotine qui procure plaisir, détente, stimulation intellectuelle, action anxiolytique, anti-dépressive, coupe-faim. Le tabac est également associé à des circonstances, à des personnes et à des lieux qui suscitent l'envie de fumer (dépendance environnementale).

Source : MILDT, INPES, Drogues et dépendances : Savoir plus, risquer moins